

FEUILLE OFFICIELLE

DES

ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

PRIX DES ANNONCES:

UNE A SIX LIGNES. 3 fr.
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. . . 0 fr. 40 cent.

Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

PARTIE OFFICIELLE

Par décret en date du 8 avril 1868, M. le contre-amiral Dieudonné (Alexandre), chef d'état-major de l'Amiral Ministre de la marine et des colonies, a été nommé Directeur du cabinet, des mouvements de la flotte et des opérations militaires, au ministère de la marine et des colonies.

Par arrêté ministériel en date du 8 avril 1868, M. le contre-amiral Dieudonné (Alexandre), directeur du cabinet, des mouvements de la flotte et des opérations militaires, a été nommé chef d'état-major du Ministre de la marine et des colonies.

Par décision ministérielle en date du 30 mars 1868, la *Gentille* et la *Fauvette* ont été rayées de la liste des bâtiments de la flotte.

Par arrêtés en date du 2 mai 1868, pris en conseil d'administration sur la proposition de l'Ordonnateur, le Commandant a autorisé la délivrance d'un acte de francisation pure et simple, à chacune des goëlettes de construction française dont la désignation suit :

À l'*Arc-en-Ciel*, jaugeant 15 tonneaux 440/0, appartenant à M. Gélos (Pierre), armateur à Miquelon ;

Au *Vengeur*, jaugeant 19 tonneaux 29 0/0, et au *Deux-Frères*, jaugeant 39 tonneaux 17 0/0 ; ces deux bâtiments appartenant à M. V.-F. Lefrançois, armateur à Saint-Pierre.

FEUILLETON HISTORIQUE.**COMMENTAIRES DE NAPOLEON I^{er}.⁽¹⁾****II.**

Cette journée fut-elle une révélation pour les hommes d'État ? un avertissement pour les politiques ? un remords pour les ingrats ? Nous l'ignorons. Mais le simple bon sens aurait dû faire comprendre que cette émotion populaire si éclatante avait une signification nationale. On aurait dû comprendre, ce jour-là, que Napoléon était plus qu'un nom, plus qu'une forme politique, plus même qu'une protestation. On aurait dû comprendre que Napoléon était un faisceau d'idées, et que ces idées vivaient au cœur de la nation française.

Pour l'homme des classes lettrées, notre histoire renferme de grandes pages, qui s'échelonnent de Charlemagne à Louis XIV. Ces pages nous montrent saint Louis, François I^{er}, Henri IV, Richelieu,

NUMÉRO 21.**JEUDI 21 MAI 1868.****PRIX DE L'ABONNEMENT :**

UN AN.	15 fr.
SIX MOIS.	8
TROIS MOIS.	4
UN NUMERO.	0 fr. 50 cent.

A l'*Héloïse-Marie*, jaugeant 10 tonneaux 66 0/0, appartenant à MM. Mouton frères, armateurs à Miquelon,

Et d'un acte de francisation exceptionnelle, non valable dans les ports de la métropole, à la goëlette de construction étrangère du nom de *Paul*, jaugeant 79 tonneaux et appartenant à la Compagnie générale transatlantique.

Par arrêté du Commandant en date du 12 mai 1868, MM. Etchégoien (Auguste-Christophe) et Leroux (Pierre-Louis), ont été nommés écrivains de la marine, sauf l'approbation de Son Exc. le Ministre de la marine et des colonies.

POSTE AUX LETTRES.

La goëlette postale *Stella-Maris* est partie pour Sydney, avec la correspondance de la colonie, pour les États-Unis d'Amérique et l'Europe, le 17 mai, à 9 heures 1/2 du matin.

La *Stella-Maris* est arrivée à Sydney, mardi matin, 19 du courant, suivant télégramme dudit jour.

Le public est informé que le rôle de l'impôt foncier et celui des patentnes, pour l'année 1868, sont déposés au secrétariat de l'Ordonnateur où les intéressés peuvent en prendre connaissance, tous les jours, aux heures ordinaires d'ouverture des bureaux.

Ils devront, s'il y a lieu, remettre leurs observations à l'Ordonnateur, jusqu'au 25 du mois courant.

PARTIE NON OFFICIELLE

Le transport de l'Etat *Eurydice*, commandé par M. Chardonneau, lieutenant de vaisseau, a mouillé sur la rade de Saint-Pierre, le 15 du courant, venant de Brest.

Le ministre de la marine et des colonies vient de publier un avis important concernant les signaux du Code international. Voici ce que dit cet avis :

Le Code commercial à l'usage de toutes les nations est devenu international ; c'est le seul mode de communication reconnu officiellement pour l'échange de signaux entre les bâtiments de guerre ou de commerce des nations qui en ont fait la traduction et dont les noms suivent :

France, Angleterre, Danemark, Hollande, Suède, Russie, Belgique, Grèce, Italie, Prusse, Mecklembourg, Espagne, Portugal, etc.

Quelques-unes de ces nations ont interdit l'usage de tout autre Code à bord de leurs bâtiments.

Les signaux du Code international sont seuls employés pour la transmission des dépêches adressées par les bâtiments aux sé-

Louis XIV. Il en est une digne aussi d'admiration, et qui présente les patriotiques audaces de la Convention, répondant à l'étranger ; mais pour la masse de la nation, l'histoire glorieuse du pays est dans les annales de l'Empire. En constatant ce fait, il faut constater aussi qu'un tel phénomène se produisant chez un peuple à l'esprit pénétrant et au cœur généreux, il faut des causes très-puissantes dignes des méditations de l'homme d'Etat.

Des partis politiques ont successivement perdu leur popularité pour avoir méconnu le sentiment napoléonien, si proche du sentiment patriotique que souvent ils se confondent.

Ces idées napoléoniennes peuvent se discuter dans quelques sphères qui se croient éclairées. Mais au village, sous le chaume, on devine à merveille, par instinct, où sont la vérité, l'autorité, la grandeur au dehors et le calme au dedans.

Le bon sens des masses a compris depuis longtemps que si la révolution française avait affranchi le peuple, elle l'avait en même temps enivré jusqu'à l'égarement. Quelque sublime qu'il ait été à certaines heures cet état fébrile avait ses douleurs et ses remords. La conscience nationale mêla donc des doutes et des craintes aux joies et aux orgueils du triomphe. Cette conscience devina que les partis politiques détournent souvent à leur profit le sentiment du patriotisme.

Le Consulat et surtout l'Empire calmèrent les

consciences troublées. L'élan populaire trouva une direction morale. L'autorité, ce trésor tant aimé des nations, parce qu'il donne naissance à la sécurité et promet un lendemain, l'autorité, disons-nous apparut soutenue par la religion et par la loi. Dès lors Napoléon obtint la confiance absolue de la France.

Il plaça le Gouvernement des hommes dans une sphère supérieure, d'où il protégeait les principes immuables, sans descendre chaque jour dans l'arène agitée des partis éphémères.

Napoléon éleva le peuple à une hauteur où jamais il n'était parvenu. Un mot exprime ce que fit l'Empereur : il anoblit le peuple.

Napoléon ne fit pas descendre les grands, mais il fit monter les petits.

Un témoin oculaire nous a fait ce récit : Pendant le mois d'avril 1814, peu de jours après la chute de Napoléon, de nombreux convois de blessés arrivaient à l'Hôtel-Dieu de Paris. Le docteur Dupuytren, dans l'une de ses visites, coupait la jambe d'un houzard. Au milieu de l'opération, ce cavalier cria : *Vive l'Empereur !* — Comment, lui dit Dupuytren, mais c'est l'Empereur qui est la cause de ton amputation. — Et bien ! s'écria le soldat sanglant que l'on me coupe l'autre jambe et qu'on nous rende l'Empereur !

Homme de vraie science, mais aussi homme pratique, Napoléon ne considéra pas le gouvernement

⁽¹⁾ Voir le numéro 20 de la Feuille officielle.



maphores établis sur les côtes de France et de Portugal.

Des mâts de signaux ont été placés en Angleterre sur les points ci-dessous désignés :

Prawl-Point, Deal, Dover, Dungeness, Caldy-Island, Yarmouth (île de Wight), Flamborough-Hea, Bridlington, Yarmouth (Norfolk).

D'autres postes seront établis prochainement et annoncés dans le *Shipping Gazette*.

Les gardiens de ces postes ne répondent qu'aux signaux du Code; tout autre mode de communication resterait sans réponse.

Par circulaire ministérielle, en date du 12 octobre 1867, la connaissance de l'usage du Code est exigée des candidats au long cours et au cabotage. (*Moniteur de la Flotte*).

On sait que le Gouvernement a entrepris l'œuvre considérable de la révision du code de procédure civile, et qu'une commission instituée au ministère de la justice a été chargée de la préparation de ce travail.

Un premier fragment a déjà été examiné par le conseil d'État, et le Corps législatif en a été saisi au commencement de la session. Cette partie du projet comprend tout ce qui est relatif aux ventes judiciaires d'immeubles et aux partages. Une commission a été nommée par le Corps législatif, et elle se livre sans relâche à l'étude de ce projet, qui doit prendre place dans le nouveau code de procédure.

De son côté, la commission administrative a mené à fin son œuvre générale, et le conseil d'Etat, auquel avait été précédemment envoyée une seconde partie concernant les règles de la compétence et la procédure devant les justices de paix, vient de recevoir le complément qui comprend toute le reste du code (1,023 articles). Le conseil procédera avec son zèle ordinaire à l'élaboration qui lui est confiée, et il est possible d'entrevoir le moment où le Corps législatif ne sera plus renfermé dans l'examen de la loi spéciale sur les ventes judiciaires et les partages, mais pourra embrasser l'ensemble de la révision entreprise. L'étude de cet ensemble permettra de se mieux rendre compte de la portée d'une réforme dont toutes les parties, jusqu'à un certain point, se tiennent et se lient. Il sera bien plus facile alors de mesurer l'étendue des sacrifices que le Trésor s'impose dans l'intérêt de la petite propriété et dans celui des justiciables que des contestations d'une minime importance amènent devant les tribunaux.

Enfin on verra avec quel soin le Gouver-

des sociétés par le côté matériel seulement. En cela il se montra bien autrement profond, bien autrement vrai que les réformateurs modernes pour lesquels la diffusion des richesses et le bien-être physique constituent tout le progrès social. Napoléon ne se bornait pas à donner aux peuples la vie du corps.

Au lendemain des journées révolutionnaires, lorsque les intelligences étaient troublées, lorsque l'inquiétude envahissait les familles, lorsque les anciennes croyances semblaient avoir disparu, lorsque les espoirs s'éteignaient, lorsque la religion et la justice étaient foulées aux pieds, lorsque la société française depuis le fait jusqu'à la base, ne présentait qu'un amas de débris, cet homme parut.

A sa voix, chaque chose repris sa place. Le peuple l'entendit parler à l'étranger fièrement et dignement; le peuple le vit aux conseils et aux batailles sans cesse occupé des gloires et des grandeurs nationales, alors le peuple se dit : Voilà ma propre personification, voilà mon représentant au dedans et au dehors.

Un grand historien, que nous aurons occasion de citer dans ce travail, M. Thiers, a dit : « Le gros public cherchera à savoir quelle intrigue donna la couronne à Napoléon, et ce ne fut pas une intrigue ce fut une grande cause, le besoin d'ordre. »

Ni la souveraineté du droit divin, ni le règne exclusif des classes moyennes, ni les démocraties

nement s'est efforcé, par d'équitables compensations, de ménager les intérêts des officiers ministériels engagés dans la question.

(*Moniteur universel*).

MARTINIQUE. — Fort-de-France, 19 février.

— On lit dans le *Propagateur*, du 15 février :

« Le conseil général s'est réuni jeudi 6 de ce mois en session extraordinaire, pour l'examen de plusieurs mesures et notamment du nouveau *tarif d'octroi de mer*, qui a été adopté avec de légères modifications. Ces nouveaux droits d'octroi sont applicables à partir du 15 courant. Nous avons fait ressortir dernièrement la différence des nouveaux droits d'octroi de la Martinique comparés à ceux de la Guadeloupe. Cette différence aura sans doute pour effet de favoriser chez nous le mouvement d'importation et, au contraire, de le restreindre chez nos voisins. Le rapporteur de la commission financière de la Guadeloupe a été amené à reconnaître cette conséquence du nouvel état de choses : « on peut craindre, dit-il, que si nous avions des droits excessifs la Martinique ne reçut toutes les marchandises et ne devînt l'entrepôt où nous serions forcés de nous approvisionner, alors que la Pointe-à-Pitre paraît avoir été créée par la nature pour remplir ce rôle important dans les Antilles. Le navire va partout où il espère trouver du fret et le placement de sa marchandise; mais à marchés égaux il donnera la préférence à celui qui le traitera à de meilleures conditions. » Pour contrebalancer l'inconvénient des droits excessifs payés à l'entrée, le rapporteur proposa au conseil de voter le remboursement de ces droits à la sortie en établissant une sorte de *drawback* pour toutes les marchandises introduites dans la colonie, mais cette dernière proposition ne fut point adoptée.

Les droits d'octroi qui vont régler notre nouveau régime commercial seront, après les divers prélèvements nécessités par les besoins du service, répartis entre les diverses communes de l'île au prorata du chiffre total de leur population. Un prélèvement d'un dixième fait sur la masse sera destiné à augmenter la part afférente aux villes de Fort-de-France et de Saint-Pierre.

CANADA. — *Spiritueux et vinaigres. — Nouveaux droits d'importation.*

Un acte du parlement anglais du 29 mars 1867 a réuni, à partir du 1^{er} juillet 1867, sous le nom d'Etat du Canada, les provinces anglaises du Canada, de la Nouvelle-Ecosse

et du Nouveau-Brunswick. En décembre 1867, le parlement fédéral a voté un nouveau tarif de douanes destiné à remplacer dans la nouvelle confédération les tarifs particuliers des anciennes provinces qui la composent. Ce tarif, dont la mise en vigueur immédiate a été ordonnée par le gouvernement de la confédération du Canada, impose les droits d'importation ci-après aux spiritueux et vinaigres des pays étrangers :

Spiritueux (hectolitre) 113 f. 60

Vinaigre de bois et de vin (valeur), 15 0/0.

(Documents destinés aux *Annales du commerce extérieur*).

FAITS DIVERS.

Othéguy (Joseph), accusé de vols qualifiés et ses complices par recel, Lafourcade (Pierre), Jugan (Hélène-Marie), Etchechoury (Jean), Théault (Auguste-Michel) et Hardy (Marguerite-Anne), femme Théault, seront jugés à l'audience du tribunal criminel de Saint-Pierre, qui doit avoir lieu samedi, 23 du courant, à midi.

Nous croyons pouvoir annoncer que la France va très-prochainement avoir des relations télégraphiques directes avec l'Amérique.

Notre pays ne pouvait rester plus longtemps sous la dépendance d'autres puissances pour la transmission de ses dépêches avec le continent américain. Par suite d'arrangements conclus entre *the National Telegraph Company* et la *Société du câble transatlantique français*, la pose d'un fil entre les Etats-Unis et la France est désormais certaine.

M. E. Bellot des Minières, représentant en Europe du *National Telegraph Company*, vient de retourner à New-York pour faire ratifier les conventions passées entre les deux Compagnies, ce qui va permettre de procéder immédiatement à la confection du câble.

(*Gourrier des Etats-Unis*).

On lit dans le *Moniteur de Calais et de Saint-Pierre* : Les travaux du modèle du pont international entre la France et l'Angleterre qui s'exécutent à Saint-Pierre-les-Calais sont poussés vivement. Déjà plus de 900 pièces de fer qui doivent en faire partie sont disposées, les câbles et les tresses en fil de fer sont en cours d'exécution; on espère que dans deux mois au plus les travaux seront terminés et qu'on pourra procéder aux expériences

deux ans après la mort du héros, elle était intitulée : *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon*. De sa main, l'Empereur avait corrigé le manuscrit.

Les généraux Gourgaud et Montholon, auxquels nous devions la première édition, en publièrent une seconde en 1830 : celle-là formait 9 volumes.

Meilleure que la première, elle contenait encore quelques documents étrangers à l'œuvre de Napoléon.

Le comte Marchand fit paraître en 1836 le *Précis des guerres de Jules César, suivi de fragments inédits*. Cet ouvrage avait été écrit par Marchand, sous la dictée de l'Empereur.

Enfin, en 1847, la famille du général Bertrand livra à l'impression : *La guerre d'Orient, Campagne d'Egypte et de Syrie, 1798, 1799. — Mémoires pour servir à l'histoire de Napoléon, dictés par lui-même*.

Jusqu'à ce jour il était difficile au lecteur et à l'historien de réunir, sans crainte de s'égarer, toutes ces dictées de Napoléon 4^{er}.

La nouvelle édition dont le directeur de l'Imprimerie impériale est le véritable éditeur embrasse l'ensemble des publications des généraux Gourgaud, Montholon et Bertrand, et de M. le comte Marchand.

En un mot, les mémoires si divers dictées à Saint-Hélène sont réunis pour la première fois. Ce qui ne faisait point partie des dictées a été retranché

déreglées, malgré les habiletés, les intérêts, les passions, n'ont pu affaiblir la puissance des idées napoléoniennes dans la masse de la nation.

Le gros public — pour nous servir de l'expression de M. Thiers — le gros public se laissa tromper par de vaines apparences et tomba dans les pièges de l'intrigue; le peuple, plus clairvoyant, n'oublia jamais la grande cause.

Un demi-siècle s'est écoulé depuis que les étrangers ont renversé Napoléon. Pendant ce temps, toutes les intelligences de l'Europe ont étudié ses écrits afin de pénétrer les causes de cette grandeur.

Sait-on enfin que les idées napoléoniennes pouvaient seules concilier entre eux les éléments si divers de cette lutte trop longue, hélas! dont la Révolution française fut le signal et dont les causes remontent bien plus loin.

III.

Si j'ai consenti à survivre, c'est pour servir encore à votre gloire : j'écrirai les grandes choses que nous avons faites ensemble. Tels furent les adieux de Napoléon à la vieille garde impériale.

Il écrivit ces grandes choses dans le livre que nous avons sous les yeux, et qui forme six volumes de grande dimension.

Cette belle œuvre parut pour la première fois



Unification monétaire. — Une enquête vient de s'ouvrir en Angleterre, sous la présidence de lord Halifax et avec M. Rivers Wilson, délégué à la conférence internationale, comme secrétaire, pour étudier la question du rapprochement des systèmes monétaires de la France et de la Grande-Bretagne. La première séance a eu lieu le 13 mars dernier, et les commissaires ont entendu successivement jusqu'ici MM. Behrens et Hendriks, Manby et Muspratt, tous favorables à l'idée d'une réduction de 20 centimes dans le souverain pour le ramener à une valeur exacte de 25 francs.

M. Muspratt, au nom de la chambre de commerce de Liverpool, s'est prononcé très-catégoriquement en ce sens, avec l'idée d'une tarification temporaire pour la conversion des valeurs anciennes en nouvelles dans la liquidation des contrats existants.

Pour éviter cette tarification, qui peut être une source d'ennuis et d'embarras, MM. Hendriks et Smith proposent d'établir un droit de brassage sur les monnaies. On sait qu'en Angleterre la monnaie ne perçoit point de droit de fabrication rémunérateur sur les lingots à monnayer, et il s'agirait d'établir en sa faveur un droit qui, étant fixé à 10/0, diminuerait le souverain d'environ 20 centimes, et l'égaliserait par conséquent à notre pièce future de 25 francs.

Ce droit de brassage de 10/0 est quelquefois atteint à la Monnaie de Paris lorsque le délai des bons de monnaie s'allonge jusqu'à deux mois par l'encombrement des matières à frapper.

Plusieurs des personnes qui propagent en Angleterre l'idée de l'uniformité monétaire veulent compléter les bases adoptées par la conférence de Paris de 1867, en y ajoutant le règlement international des frais de monnayage. La question pourra être proposée et résolue, s'il y a lieu, dans le traité monétaire qui pourrait intervenir entre la France et l'Angleterre ou dans le sein d'une conférence internationale nouvelle.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* : Il vient de tomber de la neige noire dans le Michigan. Ce phénomène est rare et fait toujours sensation quand il se produit, d'autant plus qu'il est fort difficile de l'expliquer. On signale bien une substance fuligineuse qui se trouve mêlée à la neige; mais d'où vient cette substance? De quelque volcan lunaire peut-être. Or, cela n'est rien moins que certain. On parle encore d'électricité qui brûlerait certains gaz épars dans l'atmosphère et de mille autres hypothèses tout aussi nuageuses.

afin de conserver à l'œuvre son véritable caractère.

Si M. Anselme Petetin peut être loué d'avoir édité une telle œuvre, il doit éprouver une vive satisfaction, en voyant se réaliser par lui un vœu, qu'il formait, il y a plus de vingt ans... » M. Elias Renault s'est heureusement inspiré, pour les faits et même pour la forme de ces incomparables Mémoires de Napoléon que nous devons à MM. Gourgaud et Montholon, chefs-d'œuvre d'histoire, d'édition, de critique, d'art militaire, d'administration et de politique; substantiel résumé du génie d'un grand homme, dont on ne peut se nourrir sans sentir passer dans son esprit quelque chose du calme suprême, de la sérénité, splendide et énergique raison qui brillent depuis la première ligne jusqu'à la dernière. »

« En louant M. E. Regnault d'être allé puiser à cette source profonde ne sera-t-il pas permis de s'étonner qu'elle soit restée presque ignorée de nos contemporains? Oui, ces travaux admirables qui couronnent la vie de Napoléon de la gloire des lettres, qui à eux-seuls eussent suffi pour lui assurer la renommée d'un historien et d'un polémiste sans pareil dans notre langue et dans aucune autre, ces travaux sont à peine connus de notre génération, »

Le directeur de l'Imprimerie impériale a fait de cette publication un chef-d'œuvre typographique. Préparé pour l'Exposition universelle, cet ouvrage restera comme un monument; l'imprimerie ne

On écrit de Saint-Valery-en-Caux : Plusieurs de nos terre-neuviens sont partis samedi matin. Un incident bizarre a signalé ce départ, qui avait attiré nombre de curieux sur les jetées. Au moment où le *Béranger* allait gagner la haute mer, on l'a vu brusquement virer en faisant des signaux pour demander un canot de la terre. Aussitôt le pilote Noël s'est rendu à bord et en a ramené deux *enfants trouvés*, comme on dit en langage maritime. Il s'agissait de deux gamins, vrais rats de quai, dont le plus âgé n'avait point sept ans, qui s'étaient cachés à bord du navire en parlance, préférant probablement le grand banc de Terre-Neuve aux bancs de l'école primaire. Leur espoir a été déçu; mais, avec le temps, ces gaillards-là ne peuvent manquer d'être un jour de vaillants pêcheurs.

N. B. N'oublions pas en effet que Ruyter s'embarqua pour la première fois à Flessigne, par le procédé des deux gamins en question; seulement il ne se laissa pas prendre, il se suspendit, comme on sait, au bout d'une vergue, et déclara qu'il allait se laisser tomber à l'eau si on ne l'acceptait pas. Il fut accepté.

(*Moniteur universel*).

L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS

Journal bi-mensuel. — Septième année.

Ce journal, fondé et dirigé par M. Jules Duval, se consacre, avec impartialité et indépendance, à l'examen des intérêts et des idées de l'ordre économique et social, tant en France, en Algérie et dans les colonies qu'à l'étranger.

Il paraît les 5 et 20 de chaque mois, rue de Richelieu, 106. Prix: Paris, 10 francs; Départements, Algérie, Suisse, Italie, Belgique, 12 francs; colonies et étranger, 14 francs.

On ne reçoit d'abonnements que pour une année entière.

ÉTAT CIVIL.

SAINT-PIERRE.

NAISSANCES.

16 mai. — Briand, Léonie-Henri.
19. mai. — Tuffery, Emilie-Marie-Ida.

DÉCÈS.

14 mai. — Argann, Sarah, veuve Pujol, sans profession, 61 ans.
18 mai. — Silhouet, Jean-Pierre, 2 ans.

pouvait reproduire plus dignement les grandes pensées de Napoléon I^e.

A cette œuvre il fallait son véritable titre : *Commentaires de Napoléon I^e*.

Nous aurons à voir ce que contiennent les *Commentaires*; mais en terminant cette page, nous ne pouvons résister au désir de faire connaître le jugement de la démocratie sur Napoléon. C'est Armand Carrel qui parle, Carrel dont on invoque le nom et les idées, Carrel qui fut le chef d'autrefois, et le meilleur sans contredit. Il écrivait ces lignes le 12 mars 1836, en rendant compte du *Précis des guerres de Jules César* renfermé dans les Mémoires de Napoléon I^e:

« Toutes les pensées de Napoléon sont le fruit de l'expérience sans égale qu'il acquit, pendant vingt ans, en faisant les affaires de la France dans le conseil et sur les champs de bataille. Tout ce qu'a laissé après elle cette grande intelligence est une propriété nationale. Il en coûte cher à une nation, pour former un écrivain tel que César ou Napoléon; mais quand, au prix du sang et des larmes des générations, le gouvernement, la guerre et les affaires ont développé de ces demi-dieux parmi les hommes, rien de ce qu'ils ont dit et pensé ne doit être perdu pour la postérité. Leurs travaux inachevés demeurent entourés de considération et d'hommages jusqu'à ce que les siècles leur aient donné des égaux, des continuateurs et des juges. »

PORT DE SAINT-PIERRE

ENTRÉES

	VENANT DE
12. Marie-Emilie, p. Pernier, lest.	Miquelon.
13. Hyacinthe-Marie, c. Fromont, sel et div. march. Passagers : 30 marins pêch.	St-Malo.
14. Joseph-Legal, c. Blondel, sel.	Dieppe.
— Alfred, c. Paoli, sel.	Cadix.
— Dadin, c. Delisle, sel et div. march.	Saint-Malo.
— Eurydice, tr. de l'Etat, c. Chardonneau,	Brest.
— Pigeon, p. Goron, lest.	Miquelon.
16. Clara, c. Terrier, sel.	Fécamp.
— Indécis, c. Girault, sel.	Saint-Malo.
— Jeune-Hippolyte, c. Lemière, sel.	Granville.
— Eugénie, c. Doussin, sel.	Granville.
— Emile-et-Auguste, c. Houzé, sel.	Sévival.
17. Marius, c. Jaumel, sel.	Cette.
— Alma, c. Liétout, mélasse, sucre et lest.	Martinique.
— Mauve, c. Bourdase, mélasse, sucre et lest	Martinique.

SORTIES

	ALLANT A
14. Marie-Emilie, p. Pernier, sel.	Miquelon.
17. Stella-Maris (goë. postale), div. march.	Sydney.

Navires expédiés pour les lieux de pêche :

13. Napoléon IV, p. Jacquet.	
14. Gentilla, p. Cherel.	
— Elisabeth n° 4, c. Malard.	
— Charles-Henri, p. Lechaudeler.	
— Céleste, p. Archenou.	
— Jeune-Lucy, p. Hervé.	
— Joséphine, p. Chopin.	
— Constance, p. Lemée.	
— Catalina, p. Thébault.	
— Marie-Françoise, p. Joublé.	
— Bonita, p. Legrasse.	
— Spray, p. Pricz.	
— Mère-de-Famille, p. Richard.	
— Vainqueur-des-Jaloux, p. Le Chevallier.	
— Jeune-Bayonnaise, c. Dupuy.	
— Auguste, c. Joly.	
— Auguste-Charles-Marie, p. Lessard.	
— Adèle n° 4, p. Andrieu.	
— Miquelonaise, p. Ybart.	
— Trois-Sœurs, p. Gorin.	
— Jeune-Ludovic, c. Boyer.	
— Deux-Joséphine, p. Raoult.	
— Eugénie, p. Charlier.	
— Rencontre, p. Grandais.	
— Gabrielle, p. Rouillé.	
— Ecureuil, p. Hubert.	
— Reine-des-Anges, p. Lefevre.	
— Fleur-de-Marie, p. Bruère.	
— Sensitive, p. Leccœur.	
— Elisa-Marie, p. Legrasse.	
— Augustine, p. Lessard.	
— Engénie-Marie, p. Jean.	
— Emilie, p. Coste.	
— Junon, p. Derrien.	
— Neustrie, p. Le Lorieu.	
— Sainte-Anne, p. Noury.	
16. Joseph-Legal, c. Blondel.	
— Dadin, c. Delisle.	
— Marie n° 5, p. Godefroy.	
— Jeune-Française, p. Arnaud.	
— Argo, p. Gomerieu.	
— Volant, p. Baslé.	
— Frère-et-Sœur, p. Lemaître.	
— Pigeon, p. Goron.	
— Marie-Louise, p. Teulon.	
— Hopful, p. Girardin.	
— Mathilde-Elisa, c. Lefranc.	
— Eugénie-Rose, p. Girardin.	
— Hyacinthe-Marie, c. Fromont.	
— Jacques-François, p. Mouton.	
— Marie-Pauline, p. Jamet.	

Nous allons maintenant ouvrir ces volumes, et considérer Napoléon, non plus sur le trône, au milieu du peuple français, mais dans l'exil aux extrémités du monde. Entouré de compagnons fidèles qui écrivent sous sa dictée, l'Empereur contemple son passé.

Général AMBERT.

(La suite au prochain n°).

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

LE BULLETIN Des Actes administratifs de la Colonie

N^os de janvier, février, mars et avril 1868.

Abonnement pour l'année : 6 fr.

Un numéro : 1 fr.

CALENDRIER POUR L'ANNÉE 1868

PRIX : 50 CENTIMES.



Mara, c. Terrier.
— Brunette, p. Paris.
— Espoir, p. Daguerre.
— Quatre-Frères, p. Letellier.
18. Mouette, p. Lessard.
— Eugénie, c. Doussin.
— Emilie, p. Piton.
— Emile-et-Eugène, p. Boivin.
— Providence, p. Berest.
— Emilie n° 1, p. Cerisier.
— Malakoff, c. Desparmet.
20. Jeune-Hippolyte, c. Lemière.
— Marie-Rose, p. Jacquachoury.
— Trois-Seurs, p. Coste.
— Louisiana, p. Hébert.
— Virginie, p. Bataille.
— Tigre, p. Coste.

Navires étrangers.

ENTRÉES	VENANT DE
5. Arab, c. Forest, div. march.	Boston.
— Sarah-B.-Harris, c. Moore, bois de construction.	Ile du Prince-Edouard.
— Mary-Elisabeth, c. Mac Farland, bois de construction.	Ile du Prince-Edouard.
7. Sea-Bird, c. Mac. Leood, bois de construction.	Ile du Prince-Edouard.
— Wallau, c. May, bois de constr.	Boston.
— Swef-Stake, c. Fouchard, pommes de terre etc.	New-Brunswick.
— Spring-Bird, c. Smith, bois de construction	Ile du Prince-Edouard.
9. Sainte-Marke, c. Pelrine, bois de construction.	Ile du Prince-Edouard.
10. Hannah, c. Brow, bois de construction.	Ile du Prince-Edouard.
11. Triumph, c. Dealer, div. march.	Nouvelle-Ecosse.
12. Vulture, c. Dixan, bois et div. march.	Boston.
— Ark, c. Mac Hunck, scantling.	Nouvelle-Ecosse.
13. John-Bull, c. Baudrot, div. march.	Boston.
— Aguire, c. Duksan, bois, planches.	Nouvelle-Ecosse.
14. Hector, c. Penny, pommes de terre, clabords etc.	Nouvelle-Ecosse.
15. Cruiser, c. Walker, bois à feu et de construction.	Nouvelle-Ecosse.
— Général-Canrobert, c. Ferguran, bois, planches.	Nouvelle-Ecosse.
— Marie-Victoria, c. Bernier, farine, poïs, maïs, etc.	Québec.
— Thistle, c. Larder, lest.	Halifax.
16. Thee-Sirters, c. Millar, pommes de terre, bois, etc.	Prince-Edouard.
— Rose, c. Grimes, bardeaux.	Nouvelle-Ecosse.
17. Camfort, c. Woowlet, pommes de terre.	Prince-Edouard.
— Eva, c. Degrasse, bardeaux.	Miramichie
20. Ariel, vapeur anglais, c. Eguen.	Havre Breton.
SORTIES	ALLANT A
7 Arab c. Forest, lest.	Sydney.
9 Mary-Elisabeth, c. Mc. Farland, lest.	Nouvelle-Ecosse.
— Sarah-B.-Harris, c. Moore, lest.	Nouvelle-Ecosse.
10 Spring-Bird, c. Smith, lest.	Prince-Edouard.
— Wallau, c. May, lest.	Sydney.
— Swef-Stake, c. Fouchard, lest.	Nouvelle-Ecosse.
11 Séa-Bird, c. Mac Leod, lest.	Nouvelle-Ecosse.
— Sainte-Marke, c. Pelrine, lest.	Prince-Edouard.
13 Hannah, c. Brow, lest.	Prince-Edouard.
15 Triumph, c. Delaer, lest.	Nouvelle-Ecosse.
— Vulture, c. Dixan, lest.	Sydney.
16 Ark, c. Mac Hunck, lest.	Nouvelle-Ecosse.
19 John-Bull, c. Baudrot, lest.	Sydney.
— Aguire, c. Duksan, lest.	Sydney.
— Hector, c. Penny, lest.	Nouvelle-Ecosse.
— Camfort, c. Wowlet, lest.	Prince-Edouard.
20. Ariel, vapeur anglais, c. Eguen.	Saint-Jean.
Passagers: M. Campion, aide-médecin de la marine et M ^{me} Campion.	

Nous recevons par l'Alma et la Mauve arrivés de la Martinique, le 17 courant, les nouvelles suivantes: l'Eclair parti de Saint-Pierre, le 9 mars, est entré à la Martinique, le 1^{er} avril, avec 425 fûts morue sèche; la vente du chargement de ce navire a été entravée le lendemain 2 avril, par l'arrivée du Pascal, expédié d'ici le 12 mars. Ce dernier a relevé pour la Guadeloupe. L'Eclair a

vendu 22 fr. 50 G. P. et 17 fr. 50 P. P. à la Martinique, et le Pascal 21 fr. G. P. et 18 fr. P. P. à la Guadeloupe. Le 16 avril, sont arrivés à la Martinique, l'Alma et la Mauve qui ont surchargé le marché et dont les morues n'ont trouvé acquéreur qu'aux prix de 15 fr. G. P. et de 13 fr. P. P. pour les deux navires.

Par dépêche télégraphique en date du 18 mai, nous apprenons la relâche forcée à Bordeaux, du trois-mâts Anne-et-Lucie, de Cette. Dans notre numéro du 30 avril dernier, nous annonçons que ce navire chargé de vin, savon, huile d'olive, fruits secs, etc., pour divers négociants de Saint-Pierre, avait été rencontré dématé de son grand mât et de son mât d'artimon. Il se remettra, dit-on, en route pour nos îles, immédiatement après ses réparations, que l'on croit devoir être terminées vers la fin du courant.

Tous les banquais sont partis pour les lieux de pêche, il ne reste sur rade que quelques goéliers et aussi quelques goélettes locales. Le prix du hareng depuis quatre jours est à 2 francs le baril.

ANNONCES & AVIS

Extrait des minutes du greffe des îles St-Pierre et Miquelon.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

L'an mil huit cent soixante-huit, le onze mai, à l'audience du tribunal civil de première instance des îles Saint-Pierre et Miquelon, tenue par M. Charles Salomon, juge impérial, assisté de M. François Anthoine, greffier,

M. le Président a donné lecture de, savoir : 1^o Une expédition de l'arrêté du 2 avril 1868, déclarant d'utilité publique l'achèvement de la rue Bisson;

2^o Un certificat constatant que les formalités légales d'affiches et de publication du dépôt du plan ont été remplies;

3^o Le procès-verbal des réclamations des intéressés pendant les huit jours du dépôt;

4^o Une expédition de l'arrêté du 2 mai 1868, désignant les propriétés à soumettre à l'expropriation, et fixant au 1^{er} juillet prochain, la prise de possession;

Ce fait, le tribunal a prononcé le jugement suivant:

Vu les pièces ci-dessus énumérées et dont lecture vient d'être faite;

Vu le décret impérial du 6 juin 1863, relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique, promulgué aux îles Saint-Pierre et Miquelon, le 15 juillet de la même année;

Considérant que les formalités prescrites par ledit décret ont été remplies,

Le tribunal,

Conformément à l'article 14 de ce même décret,

Déclare expropriées pour cause d'utilité publique les propriétés indiquées dans l'arrêté susvisé, de M. le Commandant de la colonie, à la date du 2 mai 1868.

Dépens à la charge de la partie poursuivante.

Fait et jugé en audience publique à Saint-Pierre de Terre-Neuve, les jour, mois et an que dessus.

Signé : C. SALOMON et F. ANTHOINE.

Pour expédition conforme:
Le Greffier,
F. ANTHOINE.

AVIS

La vente du terrain dépendant de la succession de feu Guirandel, a été renvoyée au samedi 30 courant, à une heure après-midi, en l'étude du Notaire de la colonie.

Le Notaire,
C. SALOMON.

MAISON DE PARFUMERIE

LELANDAIS, COIFFEUR Rue du Barachois, 24

Fait Postiches sur commandes; se charge de toutes les réparations de chignons et autre travail que l'on voudra bien lui confier.

Il fera toujours de son mieux pour mériter la confiance dont on voudra bien l'honorer.

Abonnement en ville pour la barbe et les cheveux.

Les sieurs ALLAIN et LAVISSION ont l'honneur d'informer MM. les commerçants et armateurs, qu'ils ont établi, rue Joinville (en face de la maison Lefrançois), un atelier de ferblanterie et de chaudronnerie, qui, ils osent l'espérer, se recommandera par la promptitude et la bonne exécution des travaux de réparations ou de commandes qui leur seront confiés.

3-3

MM. FRÉCHON Frères,

Représentants à Saint-Pierre les Compagnies d'Assurances maritimes ci-après :

1^o Réunion des assureurs particuliers des villes de Dieppe, Fécamp et Saint-Valery-en-Caux;

2^o Les Compagnies de la place de Rouen, J. Levavasseur et la Compagnie générale;

3^o Le Comité des assureurs maritimes du Havre,

Ont l'honneur de rappeler aux intéressés que restant chargé de représenter lesdites Compagnies pour l'année 1868, ils sont à la disposition de MM. les capitaines et armateurs pour les cas d'avaries ou de sinistres qui les concerneraient.

Ils croient devoir également leur faire connaître que les comptes de réparations d'avaries, faites dans la colonie, doivent être vérifiés et approuvés par eux.

3-2

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 13 au 18 mai 1868.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE maximum. minimum.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.					
13.	768	768	8 0	7 5	8 5	3 5	N.-N.-O.	Petite brise.	
14.	770	770	7 0	7 5	8 5	4 0	N.-O.-S.-O.	Idem.	
15.	764	763	7 5	9 0	9 0	7 0	S.-O.-N.-O.	Idem.	
16.	768	768	6 8	7 0	7 0	3 5	N.-E.-E	Fraîcheur.	Très-nuageux.
17.	765	762	5 8	6 5	7 0	5 5	S.-E.	Petite brise.	Nuageux.
18.	760	760	9 8	9 5	10 5	5 0	S.-O.	Fraîcheur.	Entièrement couvert.
									Brume et pluie toute la journée.
									Brume toute la journée.